

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE QUINZE LE 17 Septembre (17/09/2015)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 11 septembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ETAIENT PRESENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire,**

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, M. Jérôme VALETTE, **Adjoints,**

Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Eliette DELMAS, M. Michel PIRAME, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Laurent TAMIETTI, M. Gilles BENECH, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, M. Franck BOUSQUET, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**

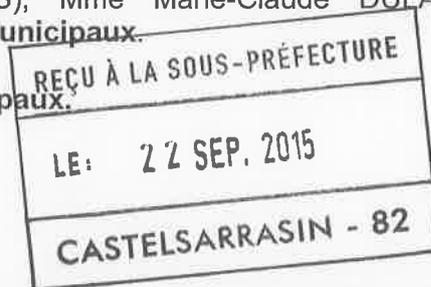
ETAIENT REPRESENTES :

Mme Anne-Marie SAURY (représentée par Madame Maryse BAULU), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Michel HENRYOT), Mme Fabienne GASC (représentée par Madame Maïté GARRIGUES), M. Pierre GUILLAMAT (représenté par Monsieur Gilles BENECH), Mme Marie CASTRO (représentée par Madame Valérie CLARMONT), Mme Christine FANFELLE (représentée par Monsieur Gérard VALLES), Mme Marie-Claude DULAC (représentée par Monsieur Patrice CHARLES), **Conseillers Municipaux.**

ETAIENT ABSENTS :

M. Mathieu RICHARD, M. Aïzen ABOUA, **Conseillers Municipaux.**

Madame Colette ROLLET est nommée secrétaire de séance.



12 – 17 Septembre 2015

AUTORISATION DE LA VILLE DE CESSION D'UN BAIL EMPHYTEOTIQUE DE L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS USAGERS DE MOISSAC A L'ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE LA REGION DE MOISSAC (APRM)

Rapporteur : M. CASSIGNOL

Par un courrier en date du 3 septembre dernier, l'Association des Producteurs de la Région Moissac demande à la Commune qu'elle l'autorise à acquérir les droits détenus par l'Association des Producteurs Usagers du marché de Moissac sur le bail emphytéotique portant sur la parcelle DL 424 au lieu-dit Cadossang.

Considérant que l'Association des producteurs usagers de Moissac est titulaire d'un bail emphytéotique de 99 années, signé en en 1998, pour un terrain situé au marché de la Décrocade, pour un loyer au franc symbolique annuel.

Considérant qu'elle a fait construire sur ce terrain des locaux à usage de bureaux.

Considérant que l'Association des producteurs usagers de Moissac va cesser son activité au mois de décembre prochain et souhaite céder, à titre gratuit, ses droits à l'Association des Producteurs de la Région de Moissac (APRM) afin de poursuivre une activité visant à soutenir l'organisation des producteurs de fruits et légumes pour leur permettre de mieux vendre leurs produits.

Considérant que ce bail permet, dans son article VIII, cette cession à condition que le bailleur, la Ville de Moissac, l'autorise, ce que demandent les deux parties.

Considérant que la cession ne suscite aucune modification dans le bail emphytéotique tel qu'il a été rédigé en dehors du changement de preneur.

Considérant qu'il arrivera par conséquent à échéance le 23 avril 2097 comme convenu.

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 26 voix pour, 4 voix contre (Mmes DULAC, FANFELLE ; MM. CHARLES, VALLES) et 1
abstention (M. BOUSQUET),

DONNE à L'Association des producteurs usagers de Moissac l'autorisation de céder son bail emphytéotique sur la parcelle DL 424 (Cadossang) à l'APRM.

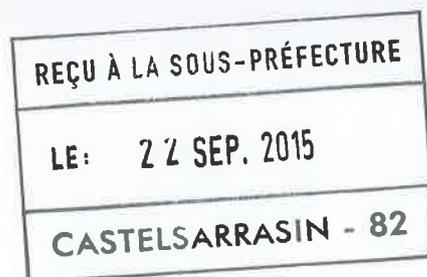
Pour copie conforme

Moissac le 18 septembre 2015

Le Maire,



Jean-Michel HENRYOT



Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :

REÇU À LA SOUS-PRÉFECTURE

LE: 22 SEP. 2015

CASTELSARRASIN - 82

